

NELECTRA – vous n'êtes pas seul(e) !

En tant que fédération sectorielle indépendante, NELECTRA offre un large éventail de services pour vous aider, en tant que chef d'entreprise du secteur électrique, dans toutes les tâches liées à la gestion de votre entreprise !

L'activité de NELECTRA repose sur 4 piliers :

1. CONSEILS CONCRETS ET UN ACCOMPAGNEMENT SUR MESURE

Quelques exemples

- Quels certificats et formations sont imposés aux installateurs dans le secteur de la sécurité électronique? Comment obtenir un certificat incert ? Qu'en est-il de la déduction fiscale ? Que doit comporter un contrat de maintenance ? Où puis-je trouver les pictogrammes pour caméras ? ...

Nelectra peut aider !

Conseils en matière de questions environnementales

Par exemple : Comment devenir un « point de collecte Recupel » ? La facture annuelle et la rémunération financière proposée. ...

Nelectra prend très au sérieux la défense des intérêts économiques des commerçants de matériel électroménager et des installateurs électriciens. La preuve en est notamment le rôle de premier plan que Nelectra a joué dans l'établissement des différentes conventions environnementales (obligation de reprise des anciens appareils électriques ; panneaux solaires).

Conseils sociaux

Les conseillers de Nelectra vous tiennent au courant **des conventions de travail collectives** pour ouvriers. *Des questions au sujet de l'indemnité de mobilité, par exemple ? Comment appliquer la classification des professions ? Quelle est la législation en matière de chômage économique ?*

Nelectra suit évidemment aussi la législation relative aux employés, tant en ce qui concerne la commission paritaire 200 que la commission 201 (vente). En matière de législation du travail, Nelectra donne des avis sur les contrats d'embauche pour ouvriers et employés, les modèles de convention de licenciement, les délais de préavis...

Conseils économiques

Des chiffres sectoriels toujours actuels : les salaires d'embauche et les grilles d'ancienneté pour ouvriers et employés, les révisions de prix, l'indice des prix à la consommation...

Conseils juridiques – fiscaux

Les membres de Nelectra peuvent s'adresser à Nelectra pour des questions fiscales (p.ex. les taux de tva à appliquer) ou juridiques.

Conseils en matière de sécurité électronique

Notre conseiller secteur sécurité récolte et communique les nouvelles et évolutions pertinentes et répond aux questions sur ce sujet.

EXTRA : En vous affiliant à notre fédération en tant qu'entreprise de sécurité agréé, vous devenez automatiquement membre d'ALIA, l'association belge qui représente le secteur de la sécurité électronique.

Conseils techniques

Grâce à une collaboration avec divers experts, Nelectra peut offrir à ses membres des conseils techniques dans **toutes les disciplines** (législation RGIE, CEM, éclairage, câblage informatique, installations PV, technologie des pompes à chaleur, protection anti-incendie...), et ce, entre autres, via le Service de conseil technologique de Tecnolec.

2. VOS INTÉRÊTS SECTORIELS SONT PROTÉGÉS QUOTIDIENNEMENT !

Nelectra dispose d'un grand nombre de mandats dans des organes stratégiques et organisations de première importance. Cela peut souvent faire la différence quand il s'agit de **garantir vos intérêts !**

3. FORMATION

En tant que cofondatrice de FORMELEC, Nelectra assiste volontiers ses membres dans l'élaboration de leur **politique de formation de l'entreprise** et la recherche de la formation appropriée pour leurs ouvriers et employés. Les membres-employeurs peuvent s'adresser à Nelectra pour des questions relatives au **crédit-prime** en cours chez Formelec.

4. INFORMATIONS

La revue spécialisée « **ÉLECTROVISION** » vous présente six fois par an les nouvelles sectorielles les plus récentes, des reportages passionnants, une formation technique, des dossiers économiques, juridiques et fiscaux.

Le site web de NELECTRA réservé aux membres www.nelectra.be est à votre disposition 24 h/24. Via des **e-mails adressés aux membres**, ceux-ci sont régulièrement informés de tout ce qui compte vraiment.

EXTRA :

Occupez-vous sans tarder de vos mauvais payeurs

Connaissez-vous notre service de recouvrement des créances ? **Le service de recouvrement de dettes et assistance juridique « online »** est exclusivement réservé aux membres de Nelectra.

AUTANT DE RAISONS DE DEVENIR DÈS AUJOURD'HUI MEMBRE DE NELECTRA !

Contactez-nous : tél. : 02/550.17.11 – fax : 02/550.17.29 – info@nelectra.be – www.nelectra.be